Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Délibération n°2025-249

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

FINANCES
BUDGET 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le 17 décembre 2024, le Conseil communautaire a voté le budget primitif 2025. Le budget supplémentaire a, ensuite, été adopté le 24 juin 2025. La présente décision modificative prévoit des deniers ajustements pour les prévisions budgétaires 2025. Il s'agit de nouvelles informations reçues depuis le budget supplémentaire et de modifications au regard de l'exécution du budget.
La décision modificative n°2 présente les équilibres suivants :

DM2 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	- 155 K€	- 1 607 K€	- 1 762 K€
Budget annexe transport	115 K€	-	115 K€
Budget annexe déchets ménagers	50 K€	-	50 K€
Budget annexe eau potable	-	- 942 K€	- 942 K€
Budget annexe assainissement	100 K€	- 1 850 K€	- 1 750 K€
TOTAL	**110 K€**	**- 4 399 K€**	**- 4 289 K€**

La note, ci-après, développe par budgets et par chapitres les modifications des inscriptions budgétaires.

Considérant l'envoi des maquettes budgétaires aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 2025, telle qu'elle est présentée dans la note, ci-après,
- APPROUVE le reversement par le budget annexe transport d'une subvention de 115 000 € au budget principal, sur l'exercice 2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – M. de SALLIER DUPIN. Mme MERIAN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE



Budget 2025

Décision modificative n°2

Note de présentation

9 décembre 2025

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

1

Calendrier budgétaire 2025 et objet de la DM2

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Calendrier budgétaire 2025

26 novembre 2024

DOB 2025

Débat d'orientations budgétaires
Prospective et PPI

17 décembre 2024

BP 2025

Budget primitif

24 juin 2025

CFU 2024

Compte financier unique

BS 2025

Budget supplémentaire

9 décembre 2025

DM n°2 2025

Décision modificative

Dernières modifications des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2025

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Objet de la décision modificative n°2

DM2 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	- 155 K€	- 1 607 K€	- 1 762 K€
Budget annexe transport	115 K€	-	115 K€
Budget annexe déchets ménagers	50 K€	-	50 K€
Budget annexe eau potable	-	- 942 K€	- 942 K€
Budget annexe assainissement	100 K€	- 1 850 K€	- 1 750 K€
TOTAL	**110 K€**	**- 4 399 K€**	**- 4 289 K€**

La décision modificative n°2 du budget 2025 prévoit globalement une diminution des dépenses et des recettes de 4 289 K€.

Le détail est présenté ci-après.

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

2

Budget principal

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
013	Atténuations de charges	750 K€	- 30 K€	-	720 K€
70	Produits des services	13 010 K€	- 812 K€	-	12 198 K€
73	Impôts et taxes	14 320 K€	298 K€	- 15 K€	14 603 K€
731	Fiscalité locale	14 850 K€	330 K€	- 240 K€	14 940 K€
74	Dotations et subventions	10 015 K€	74 K€	- 15 K€	10 074 K€
75	Autres produits de gestion courante	602 K€	-	115 K€	717 K€
76	Produits financiers	163 K€	-	-	163 K€
77	Produits exceptionnels	10 K€	-	-	10 K€
78	Reprise sur provisions	500 K€	-	-	500 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	930 K€	100 K€	-	1 030 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	2 013 K€	-	2 013 K€
Total		**55 150 K€**	**1 973 K€**	**- 155 K€**	**56 968 K€**

Des recettes de fonctionnement globalement en diminution de 155 K€.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Recettes de fonctionnement

Fiscalité : - 255 K€

- Il s'agit principalement de diminution des recettes attendues pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour la taxe sur le foncier non bâti.
- La DDFiP est revenue en octobre dernier sur les montants communiqués en mars lors de la communication des bases prévisionnelles (« état 1259 »).
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (- 240 K€), il s'agit d'un ajustement des bases en lien avec la déclaration des contribuables (déclaration « gérer mes biens immobiliers »), mais sans plus de précision à ce stade.
- Pour la taxe sur le foncier non bâti (- 40 K€), il s'agit de l'application d'une disposition de la loi de finances pour 2025 : les terrains agricoles sont exonérés à hauteur de 30 % contre 20 % auparavant.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Recettes de fonctionnement

Dotations et subventions : - 15 K€

- Des subventions sont ajustées légèrement à la baisse, principalement de la CAF

Autres produits de gestion courante: + 115 K€

- Le budget annexe transport présente depuis le dernier compte financier un excédent budgétaire. Il est proposé que le budget annexe reverse au budget principal la subvention de 115 K€ qui avait été versée en 2023 lorsque le budget annexe avait présenté un déficit.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
011	Charges à caractère général	8 550 K€	40 K€	- 130 K€	8 460 K€
012	Charges de personnel	27 745 K€	- 825 K€	-	26 920 K€
014	Atténuations de produits	5 375 K€	- 55 K€	- 20 K€	5 300 K€
65	Autres charges de gestion courante	6 030 K€	- 30 K€	- 385 K€	5 615 K€
66	Charges financières	950 K€	- 50 K€	-	900 K€
67	Charges exceptionnelles	80 K€	-	-	80 K€
68	Provisions	-	5 K€	-	5 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	5 150 K€	-	-	5 150 K€
023	Autofinancement complémentaire	1 270 K€	2 888 K€	380 K€	4 538 K€
Total		**55 150 K€**	**1 973 K€**	**- 155 K€**	**56 968 K€**

Des dépenses de fonctionnement globalement en baisse de 155 K€ également, mais avec une augmentation de l'autofinancement volontaire.

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Dépenses de fonctionnement

Plusieurs chapitres font l'objet d'ajustement à la baisse (- 535 K€). Il s'agit globalement de crédits qui ne seront pas utilisés :

- Charges à caractère général : - 130 K€
- Reversements de fiscalité : - 20 K€ (moindre dégrèvement principalement)
- Autres charges de gestion courante : - 385 K€ (moindre subvention au CIAS principalement. Le montant inscrit au budget est supérieur au besoin définitif)

L'autofinancement est augmenté de 380 K€.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	315 K€	40 K€	135 K€	- 135 K€	355 K€
204	Subventions d'équipement	7 100 K€	1 275 K€	- 15 K€	- 694 K€	7 666 K€
21	Immobilisations corporelles	1 920 K€	334 K€	217 K€	- 236 K€	2 234 K€
23	Immobilisations en cours	4 090 K€	894 K€	272 K€	- 541 K€	4 715 K€
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 K€	-	-	-	10 K€
13	Subventions d'investissement	-	-	81 K€	-	81 K€
26	Immobilisations financières	30 K€	-	-	-	30 K€
27	Autres immobilisations financières	10 K€	-	-	-	10 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	2 985 K€	-	-	-	2 985 K€
040	Opérations d'ordre entre section	930 K€	-	100 K€	-	1 030 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	3 564 K€	-	3 564 K€
Total		**18 090 K€**	**2 543 K€**	**4 354 K€**	**- 1 607 K€**	**23 380 K€**

Les dépenses d'investissement diminuent de 1 607 K€.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Dépenses d'investissement

Travaux dont la réalisation a été décalée à 2026 (- 1 331 K€) :

- Fonds de concours aux communes : -946 K€,
- Études du plan d'eau de la Ville Gaudu : -50 K€,
- Haras National de Lamballe – étude d'opportunité : - 85 K€,
- Travaux au parc équestre : -250 K€

Programmes ajustés à la baisse (- 277 K€) :

- Renaturation du cours d'eau de Langourian : -37 K€,
- Matériels informatiques : -200 K€,
- Travaux sur les ouvrages - Prévention des inondations : -40 K€

Transfert de crédits en les chapitres 23 et 204 (251 K€) : versement d'une subvention d'équipement dans le cadre de la reprise de la ferme du Botrai.

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget principal

Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	750 K€	-	80 K€	-	830 K€
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	3 950 K€	-	3 950 K€
13	Subventions d'investissement	125 K€	657 K€	83 K€	10 K€	875 K€
204	Subventions d'équipement versées	235 K€	-	-	-	235 K€
27	Autres immobilisations financières	65 K€	-	-	-	65 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	9 795 K€	1 500 K€	- 2 262 K€	- 1 997 K€	7 036 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	5 150 K€	-	-	-	5 150 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
021	Autofinancement complémentaire	1 270 K€	-	2 888 K€	380 K€	4 538 K€
Total		**18 090 K€**	**2 157 K€**	**4 740 K€**	**- 1 607 K€**	**23 380 K€**

Les recettes d'investissement diminuent globalement de 1 607 K€ également.

- Subvention d'investissement reçues : +10 K€. De nouvelles notifications de subvention ont été reçues.
- L'autofinancement est augmenté de 380 K€
- L'équilibre de la DM2 est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt : -1 997 K€

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

3

Budget annexe Transports

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe transports

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
011	Charges à caractère général	4 455 000	-	-	4 455 000
012	Charges de personnel	155 000	-	-	155 000
65	Autres charges de gestion courante	125 000	-	-	125 000
67	Charges exceptionnelles	-	-	115 000	115 000
042	Opérations d'ordre entre sections	12 000	-	-	12 000
Total		**4 747 000**	**-**	**115 000**	**4 862 000**

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
73	Impôts et taxes	3 027 000	-	115 000	3 142 000
74	Dotations et subventions	1 715 000	-	-	1 715 000
75	Autres produits de gestion courante	5 000	-	-	5 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	299 706	-	299 706
Total		**4 747 000**	**299 706**	**115 000**	**5 161 706**

- Les recettes du versement mobilité 2025 sont attendues au-delà de la prévision budgétaire. Cela va permettre le reversement de la subvention d'exploitation (115 K€) versée par le budget principal en 2023.
- Le budget global 2025 est encore présenté en situation de sur-équilibre budgétaire pour la section d'exploitation

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

5

Budget annexe déchets ménagers

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe déchets ménagers

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
011	Charges à caractère général	7 824 000	-	-	7 824 000
012	Charges de personnel	3 810 000	150 000	50 000	4 010 000
65	Autres charges de gestion courante	100 000	38 000	-	138 000
66	Charges financières	51 000	-	-	51 000
67	Charges exceptionnelles	225 000	- 118 114	-	106 886
68	Provisions	25 000	30 000	-	55 000
042	Opérations d'ordre entre sections	1 405 000	-	-	1 405 000
023	Autofinancement complémentaire	-	489 000	-	489 000
Total		**13 440 000**	**588 886**	**50 000**	**14 078 886**

La DM2 prévoit une augmentation des charges de personnel de 50 K€, correspondant à une estimation initiale insuffisante.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe déchets ménagers

Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
70	Produits des services	11 145 000	-	50 000	11 195 000
74	Dotations et subventions	2 090 000	- 300 000	-	1 790 000
77	Produits exceptionnels	15 000	-	-	15 000
78	Reprise sur provisions	95 000	-	-	95 000
042	Opérations d'ordre entre sections	95 000	-	-	95 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	888 886	-	888 886
Total		**13 440 000**	**588 886**	**50 000**	**14 078 886**

En recettes de fonctionnement, la décision modificative prévoit une augmentation des recettes pour la vente de plastique (+ 50 K€)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

6

Budget annexe eau potable

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe eau potable

Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	300 K€	124 K€	-	- 67 K€	357 K€
21	Immobilisations corporelles	2 025 K€	36 K€	-	- 405 K€	1 656 K€
23	Immobilisations en cours	1 630 K€	331 K€	-	- 470 K€	1 491 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	370 K€	-	-	-	370 K€
040	Opérations d'ordre entre section	110 K€	-	-	-	110 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	200 K€	-	-	-	200 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	1 722 K€	-	1 722 K€
Total		**4 635 K€**	**491 K€**	**1 722 K€**	**- 942 K€**	**5 907 K€**

La DM2 prévoit une réduction des inscriptions des dépenses d'investissement (- 942 K€). Il s'agit d'opérations dont la réalisation est inférieure à la prévision et d'opérations qui ne seront pas réalisées en 2025 et qui seront réinscrites au budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe eau potable

Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	2 098 K€	-	2 098 K€
1064	Affectation des plus value de cession	-	-	3 K€	-	3 K€
13	Subventions d'investissement	-	116 K€	-	-	116 K€
27	Autres immobilisations financières	5 K€	-	-	-	5 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	2 755 K€	-	- 1 335 K€	- 942 K€	478 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	1 480 K€	-	-	-	1 480 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	200 K€	-	-	-	200 K€
021	Autofinancement complémentaire	195 K€	-	1 332 K€	-	1 527 K€
Total		**4 635 K€**	**116 K€**	**2 098 K€**	**- 942 K€**	**5 907 K€**

L'équilibre de la DM2 est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt (- 942 K€).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

7

Budget annexe assainissement

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
011	Charges à caractère général	2 795 000	-	50 000	2 845 000
012	Charges de personnel	1 890 000	-	50 000	1 940 000
65	Autres charges de gestion courante	55 000	-	-	55 000
66	Charges financières	325 000	57 000	-	382 000
67	Charges exceptionnelles	70 000	-	-	70 000
68	Provisions	20 000	17 000	-	37 000
042	Opérations d'ordre entre sections	3 420 000	-	-	3 420 000
023	Autofinancement complémentaire	285 000	654 382	-	939 382
Total		**8 860 000**	**728 382**	**100 000**	**9 688 382**

La DM2 prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement de 100 K€ :

- + 50 K€ pour les charges à caractères général, liées à l'augmentation des achats de pièces pour les branchements réalisés en régie
- + 50 K€ pour les charges de personnel correspondant à une estimation initiale insuffisante.

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe assainissement

Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
70	Produits des services	7 457 250	90 000	100 000	7 647 250
75	Autres produits de gestion courante	250	-	-	250
76	Produits financiers	2 500	-	-	2 500
77	Produits exceptionnels	15 000	-	-	15 000
78	Reprise sur provisions	570 000	-	-	570 000
042	Opérations d'ordre entre sections	815 000	-	-	815 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	638 382	-	638 382
Total		**8 860 000**	**728 382**	**100 000**	**9 688 382**

En recettes de fonctionnement, la décision modificative prévoit une augmentation des recettes des produits des services (+ 100 K€) ce qui permet l'équilibre de la section d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe assainissement

Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	900 K€	542 K€	- 20 K€	- 110 K€	1 312 K€
21	Immobilisations corporelles	705 K€	78 K€	-	- 120 K€	663 K€
23	Immobilisations en cours	9 665 K€	1 016 K€	- 1 130 K€	- 1 820 K€	7 731 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	1 390 K€	-	175 K€	-	1 565 K€
040	Opérations d'ordre entre section	815 K€	-	-	-	815 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	350 K€	-	-	200 K€	550 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	51 K€	-	51 K€
Total		**13 825 K€**	**1 636 K€**	**- 924 K€**	**- 1 850 K€**	**12 688 K€**

- La DM2 prévoit une réduction des inscriptions des dépenses d'investissement (- 2 050 K€). Il s'agit d'opérations dont la réalisation est inférieure à la prévision et d'opérations qui ne seront pas réalisées en 2025 et qui seront réinscrites au budget primitif 2026.
- On relève également une inscription complémentaire pour des opérations patrimoniales (opérations d'ordre, + 200 K€, dont le même montant est prévu en recette d'investissement).

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_249_DELIB-DE

Budget 2025 DM2 – budget annexe assainissement

Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025	Reports 2025	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2025	Budget global 2025 après DM2
1064	Affectation des plus value de cession	-	-	1 K€	-	1 K€
13	Subventions d'investissement	825 K€	1 067 K€	348 K€	200 K€	2 440 K€
16	Emprunts et dettes assimillées	8 945 K€	2 000 K€	- 3 357 K€	- 2 250 K€	5 338 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	3 420 K€	-	-	-	3 420 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	350 K€	-	-	200 K€	550 K€
021	Autofinancement complémentaire	285 K€	-	654 K€	-	939 K€
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-	-
Total		**13 825 K€**	**3 067 K€**	**- 2 354 K€**	**- 1 850 K€**	**12 688 K€**

- La DM2 prévoit 200 K€ d'inscriptions complémentaires au titre des subventions d'investissement,
- On relève une inscription complémentaire pour des opérations patrimoniales (opérations d'ordre, + 200 K€, dont le même montant est prévu en dépense d'investissement)
- L'équilibre budgétaire est assuré par une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt : - 2 250 K€.

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération